

Bureau du 2 septembre 2002

Décision n° B-2002-0797

commune (s) : Vénissieux

objet : **ZAC "du Vieux Bourg" - Ilot B - Aménagement des espaces publics - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des équipements publics de la ZAC "du Vieux Bourg" à Vénissieux approuvés le 25 mai 1999, il convient d'envisager les travaux d'aménagement des espaces publics de l'îlot B.

Le coût prévisionnel de ces aménagements, qui couvrent 3 400 mètres carrés, est de 610 000 € TTC et se décomposent en trois lots distincts :

- lot n° 1 : VRD,
- lot n° 2 : espaces verts,
- lot n° 3 : éclairage public.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a émis un avis favorable pour que ces travaux soient dévolus dans le cadre d'un appel d'offres ouvert ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001, n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 et celle en date du 25 mai 1999 ;

DECIDE

1° - Approuve les détails estimatifs et les dossiers de consultation des entrepreneurs en vue de l'aménagement des espaces publics de l'îlot B de la ZAC "du Vieux Bourg" à Vénissieux.

2° - Dit que :

a) - les travaux seront dévolus par voie d'appel d'offres ouvert,

b) - les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes y afférents dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'opération.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercices 2002 et 2003 - opération 0338 - compte 605 210 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

